

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTE N° 20.2021-P

Objet : Terrain de football : interdiction de stationnement et de circulation

Le Maire d'Achères la Forêt,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la route, et notamment l'article R 417-10,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant qu'il y a lieu, par mesure de sécurité, de salubrité publique, et pour assurer la protection des installations et des plantations, d'interdire la circulation en permanence à tous les véhicules motorisés et les caravanes sur le terrain de football communal,

Considérant que ce terrain a uniquement pour vocation d'accueillir des piétons pour l'exercice d'une activité sportive,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'accès, le stationnement et la circulation de tous véhicules motorisés ainsi que des caravanes sont interdits sur le terrain de football situé à Achères la Forêt, chemin rural n°1 dit des vaches, au lieu-dit le dessus du parc et cadastré A 1731.

Article 2 : Une dérogation permanente de circulation et de stationnement est accordée aux véhicules affectés d'une mission de service public et notamment de secours et à ceux chargés de l'entretien des espaces verts et équipements.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de La Chapelle-la-Reine, Monsieur le Commandant du poste à cheval de Fontainebleau et Monsieur le Garde Champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en mairie.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Chapelle la Reine
- Monsieur le Commandant du Poste à Cheval de Fontainebleau
- A Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Pour extrait conforme au registre
Achères la Forêt, le 17/05/2021
Patrice MALCHERE, Maire.

